

SUIVI DE L'EXECUTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12KG/J DE DBO5 (C.-A-D. ≤ 200EH)

Formulaire 2.1

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif (ANC) effectué par le SPIANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré selon la capacité de traitement de votre installation, par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ou par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les autres installations. Conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission et au règlement du service, le contrôle est opéré en deux temps :

- 1) le SPIANC s'assure de la conformité de votre projet d'assainissement lors de l'examen préalable du projet et vous délivre un « avis de conformité » (étape 1).
- 2) le SPIANC contrôle sur site pendant les travaux la mise en œuvre de votre installation (étape 2).

Vous avez demandé au SPIANC d'examiner le projet de conception d'une installation d'assainissement non collectif et vous avez obtenu un avis favorable pour lequel nous devons suivre son exécution. Cet imprimé est destiné à faciliter le suivi de votre projet.

Veillez compléter et retourner la présente fiche préalablement au démarrage des travaux, ou en cas d'annulation du projet, accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'adresse (moins de 3 mois)

Je soussigné Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Né le : / / À (Pays/Département/Ville) : / /

Adresse :

Email : Téléphone :

Si personne morale, représentant la société

Société : SIRET :

Propriétaire/maitre d'ouvrage de l'installation d'assainissement non collectif (ANC),

Référence dossier de conception n° : Notifié le :

Parcelle cadastrale n° : Permis de construire n° :

Adresse du projet d'ANC :

Informe que la réalisation du système est :

annulée Indiquer le motif :

en cours de réalisation Indiquer la (les) date(s) de début :

et de fin des travaux :

déjà réalisée Indiquer la date de réception :

Fait à : Date :

Signature

DOCUMENT A RETOURNER

Par mail : anc@civis.re

ou par voie postale : C.I.V.I.S direction SPIANC

29 route de l'Entre-Deux Pierrefonds 97410 Saint-Pierre

Les conditions de conservations, modifications et communication des données figurent au règlement du service. Vous pouvez accéder à vos données pour y exercer vos droits sur simple demande à anc@civis.re ou à dpo@civis.re.